

CE/au

Berne, le 24 décembre 1975

p. B. 15. 21. PB.

Note de dossierRelations bilatérales Suisse - Pays-Bas

1. L'attitude de réserve que les Pays-Bas adoptaient ces derniers années à l'égard de la politique de neutralité suisse a fait place à une collaboration suivie entre les deux pays dans plusieurs domaines notamment dans celui des affaires monétaires.

Lors de la visite que M. l'Ambassadeur Scheltema a faite à Berne en janvier 1975, les entretiens ont porté sur les sujets suivants:

- Agence internationale de l'énergie
- Dialogue euro-arabe
- Relations Est-Ouest
- CSCE
- Intégration européenne - coopération politique des Neuf

Sur le plan bilatéral nos hôtes se sont intéressés aux questions suivantes:

- politique suisse en matière de population étrangère notamment en ce qui concerne les mesures prises par le Conseil fédéral et les objectifs suisses en ce domaine.

- communications aériennes sur l'Atlantique Nord
- négociations avec la RDA sur les indemnisations
- Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution

Ce dernier point continue de préoccuper les autorités néerlandaises. Une conférence des Ministres des Etats riverains du Rhin est prévue en février prochain. Auparavant une réunion préparatoire aura lieu à Paris le 9.1.1976. La pollution chimique



du Rhin et l'interdépendance avec les travaux de la Communauté seront examinés en priorité. C'est M. l'Ambassadeur E. Diez qui traite cette affaire avec l'Ambassadeur des Pays-Bas.

## 2. Echanges commerciaux

Machines et appareils constituent les principaux produits d'échange entre les deux pays. La Suisse importe en outre 800 mio de m<sup>3</sup> de gaz naturel sur une importation annuelle totale de 900mio de m<sup>3</sup>. Le projet néerlandais de réduire ses ventes de gaz naturel à l'étranger ne va pas sans nous causer quelques soucis. On peut espérer, que la récente découverte de nouvelles nappes de gaz en Mer du Nord modifiera les intentions néerlandaises. La Suisse achète également 1,2 mio de tonnes de produits pétroliers finis aux Pays-Bas par année, soit 15,3% du volume total de ses importations. Avec la RFA et l'Italie, les Pays-Bas occupent le 2e rang de nos fournisseurs après la France (35,8%).

Statistique des échanges commerciaux avec les Pays-Bas en millions de fr.suisses

	<u>importations</u>	<u>exportations suisses</u>
1974	1'760	920
1975 (janvier-octobre)	1'166	751

## 3. Echanges culturels

Tandis que le tourisme et les échanges culturels de nature privée se développent de façon satisfaisante, les relations culturelles officielles entre la Suisse et les Pays-Bas occupent une place plus modeste. Toutefois on peut relever qu'en 1975 la Fondation Pro Helvetia et la Fondation suisse pour la photographie ont organisé une exposition "la photographie en Suisse" à Amsterdam. Une exposition de livres du "Centro del Bel Libro Stemmle S.A." a également eu lieu à la Haye. De leur côté les Néerlandais ont participé au concours de long métrage à Locarno en août 1975 ainsi qu'au festival international du cinéma à Nyon en octobre dernier.

Ce printemps, l'administration postale des Pays-Bas a également présenté une exposition de timbres-poste néerlandais au Musée des PTT à Berne.

4. En matière de sécurité sociale, la Suisse et les Pays-Bas ont conclu un accord en 1971 (remplace celui de 1958, dépassé). 11'000 Hollandais en Suisse et 3'500 ressortissants de notre pays aux Pays-Bas (y compris 1'600 double-nationaux) sont concernés par cet accord.

#### 5. Divers

- L'Ambassade des Pays-Bas a récemment exprimé le désir d'être informée plus rapidement et ex officio des cas d'arrestation de ressortissants néerlandais. But et raison de la démarche: permettre aux autorités néerlandaises d'intervenir plus rapidement en faveur de leurs ressortissants arrêtés notamment pour infraction à la loi suisse sur les stupéfiants. La législation néerlandaise en la matière est plus libérale qu'en Suisse et l'opinion publique des Pays-Bas est sensibilisée par la sévérité des peines infligées par nos autorités. A cet égard la Suisse s'en tient à la convention de Vienne sur les relations consulaires et à celle de Strasbourg sur l'entraide judiciaire en matière pénale.

- Le 27.11.1975 le chef de chancellerie de l'Ambassade des Pays-Bas a avisé le service du protocole qu'un mouvement terroriste syrien préparait un coup de main armé contre une Ambassade des Pays-Bas en Europe en vue d'obtenir la libération de 4 terroristes syriens incarcérés en Hollande. L'Ambassade avait déjà avisé la police de la ville de Berne. Le Ministère public de la Confédération en fut informé.

- L'assistance technique néerlandaise, soutenue par l'opinion publique, bénéficie d'une haute priorité parmi les activités internationales de ce pays. Ci-après, à titre de comparaison, les contributions suisses et hollandaises en faveur des pays en voie de développement pour l'année 1973:

- 4 -

	<u>Suisse</u>	<u>Pays-Bas</u>
Secteur public et privé	180 Mio \$ (0,43%PSB)	923 Mio \$ (1,55%PSB)
Secteur public uniquement	64,1Mio \$ (0,15%PSB)	322 Mio \$ (0,54%PSB)

- En février prochain Sa Majesté le Prince des Pays-Bas se rendra à Davos, où il prononcera le discours de clôture du sixième symposium sur le "Management" européen (Fondation European Management Forum, Cologny/Genève).

H. Cuennet